



Mort d'un Nigérian à Kloten: «Les autorités sont responsables!»

VOLS SPÉCIAUX • Le cardiologue Michel Romanens conteste le résultat de l'autopsie du requérant mort il y a un an. Il appelle les médecins à ne pas participer aux renvois forcés.

MICHAËL RODRIGUEZ

L'accompagnement médical des renvois forcés est la cible de vives critiques. Un article publié au début du mois de mars dans le *Bulletin des médecins suisses* appelle la profession à refuser son concours lors des expulsions par vols spéciaux. L'auteur de ce texte, le cardiologue et président de l'association Ethique et médecine Michel Romanens, estime que la sécurité des personnes expulsées ne peut pas être garantie.

Selon lui, les médecins ne doivent pas légitimer des renvois qui se déroulent dans des conditions «éthiquement inacceptables». Le président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Jacques de Haller, a également fait part de son scepticisme dans la presse, et critiqué l'absence de formation spécifique pour les accompagnants.

Expertise contestée

Dans son article, Michel Romanens revient sur la mort d'un requérant d'asile nigérian à l'aéroport de Kloten, en mars 2010. Il accuse les autorités en charge des expulsions d'être «entièrement responsables» de la tragédie, et conteste les résultats de l'autopsie. L'Institut de médecine légale de l'université de Zurich est arrivé à la conclusion que le Nigérian souffrait d'une grave maladie cardiaque presque impossible à détecter.

Pour Michel Romanens, ce diagnostic s'apparente davantage à une «construction» permettant de couvrir les autorités qu'à une démonstration scientifique solide. En l'état, rien ne prouverait que l'homme souffrait d'une maladie cardiaque. Il n'est pas exclu que l'état de faiblesse dans lequel il se trouvait après au moins quarante jours de grève de la faim, combiné au stress de la situation, ait suffi à provoquer une arythmie mortelle. Cela aurait en tout cas dû dissuader les autorités d'exécuter le renvoi.



Le centre de détention de Kloten, par où transitent les requérants avant leur expulsion. Le médecin Michel Romanens estime que les autorités sont «entièrement responsables» du décès d'un Nigérian il y a un an. KEYSTONE

Contacté par téléphone, le cardiologue affirme que l'expertise médicale zurichoise est entachée d'un conflit d'intérêts: elle a été réalisée par le mari de la conseillère d'Etat saint-galloise Karin Keller-Sutter, présidente de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police et adepte de la ligne dure en matière d'immigration.

L'article du cardiologue et les démarches de l'avocat de la famille du défunt ont poussé le Ministère public zurichois à ordonner le 15 mars dernier une nouvelle autopsie. Elle

sera réalisée par l'Institut de médecine légale de l'université de Giessen, en Allemagne. Une décision saluée par Michel Romanens. Selon lui, il sera possible de déterminer si le requérant d'asile souffrait réellement d'une maladie cardiaque, notamment en procédant à des tests génétiques.

Manque d'informations

Un accompagnement médical lors des expulsions ne permettrait-il pas d'éviter de tels drames? Michel Romanens en doute. D'une part, les

médecins ne sont pas assurés de connaître suffisamment bien l'état de santé des personnes concernées. En vertu du secret médical, certaines informations ne leur sont pas transmises par les médecins pénitentiaires, affirme le cardiologue. Comme ils sont mandatés par l'autorité d'expulsion, il leur est en outre difficile d'obtenir la confiance du «patient» et de procéder eux-mêmes à des examens.

D'autre part, les conditions de renvoi compromettent les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

LES AUTORITÉS RESTENT INFLEXIBLES

L'Office fédéral des migrations (ODM) modifiera-t-il sa pratique en matière d'expulsions? Une directive européenne, étendue à la Suisse depuis le début de l'année, devrait l'y inciter. Ce texte exige que le recours à des mesures coercitives respecte le principe de proportionnalité. Plusieurs pays ont renoncé à attacher systématiquement les requérants renvoyés par la force. En continuant à le faire, la Suisse ne viole-t-elle pas la directive? «Non, rétorque Marie Avet, porte-parole à l'ODM. Un vol spécial est une mesure d'ultima ratio pour les personnes très récalcitrantes. Chaque requérant d'asile a la possibilité de solliciter l'aide au retour et de rentrer de manière indépendante.» La directive européenne impose aussi la présence d'observateurs attirés sur les vols spéciaux. L'ODM ne les a pas encore nommés, mais il a reçu «environ 200 candidatures», indique Marie Avet. Dans l'intervalle, cette tâche est effectuée par la Commission nationale de prévention de la torture. Sur le décès du requérant d'asile nigérian, l'ODM se refuse à tout commentaire dans l'attente des résultats de la nouvelle expertise. MR

Durant leur transfert à l'aéroport, les expulsés sont attachés à une chaise et revêtus d'une cagoule. Cela empêche les médecins de détecter une éventuelle situation de détresse et d'intervenir à temps pour réanimer la personne. Le requérant d'asile nigérian «est mort plus ou moins sans qu'on le remarque et sans assistance médicale adéquate», note Michel Romanens. En l'état, les médecins ne peuvent pas se porter garants de la sécurité des personnes expulsées et «doivent refuser de participer à ces procédures». I

PUBLICITÉ

50 ANS DDC AU-DELÀ DE L'AIDE

Direction du développement et de la coopération DDC

À l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, la Direction du développement et de la coopération DDC vous invite à un cycle de débats

7 avril, 19h-20h30 :
Japon, Libye & Haïti: Les nouveaux défis de l'humanitaire
Toni Frisch, DDC / Yves Daccord, CICR / Jean-François Durieux, UNHCR / Louise Doswald-Beck, ADH / Nago Humbert, Médecins du Monde

12 avril, 19h-20h30 :
Changement climatique: La catastrophe silencieuse
Martin Beniston, UniGE / Brindusa Fidanza, WEF / Christophe Bouvier, UNEP / Catherine Martinson, WWF / Yuka Greiler, DDC

14 avril, 19h-20h30 :
Engagement global versus société individualiste
Antonio Rodgers, Les Verts / Nasma Dasser, Youth Rep / Anne Hassberger, DDC / Laurent Haug, LIFT

Modérés par Ram Etwareea, Le Temps

Maison communale de Plainpalais, Rue de Carouge 52, 1205 Genève
Débats publics suivis d'un apéritif, entrée libre

Du 7 au 9 avril 2011 : **Actions dans les rues ! La Suisse s'engage !**
La DDC présente ses activités sur la Place du Rhône à Genève

TÉMOIGNAGE D'UN MÉDECIN

«J'ai évité des souffrances»

L'entreprise genevoise SOS médecins a accompagné quatre vols spéciaux jusqu'à ce jour, selon son directeur Pierre Froidevaux, qui estime que le personnel médical jouit d'une indépendance suffisante: «Nous sommes mandatés par l'ODM (Office fédéral des migrations), mais pour une activité médicale pure.» Sos Médecins réfute qu'elle cautionne les renvois. Au contraire, sa présence garantirait que l'expulsion se passe dans les meilleures conditions médicales.

C'est ce que pense Korine Pocquet, médecin urgentiste, qui raconte sur le site de SOS médecins un de ces vols (<http://sosmedecins.blogspot.com>), lorsqu'elle a accompagné une dizaine d'Africains expulsés vers la Gambie et le Sénégal.

Avant le décollage, elle a injecté un calmant à un requérant pris d'une crise d'angoisse, due au stress combiné à ses troubles psychiatriques, puis lui administre un autre tranquillisant durant le vol. A l'arrivée à Dakar, elle a négocié durement avec les autorités sanitaires pour qu'elles pren-

nent le relais. Face à leur mauvaise volonté, elle les a laissés à leurs responsabilités, soulagée par la suite d'apprendre que le patient a été admis à l'hôpital.

Avez-vous été formée pour ces vols?
Korine Pocquet: Non.

Combien en avez-vous effectué?
Trois. Un sur Madrid, et je suis rentrée jeudi soir d'un autre qui nous a amenés en Guinée et en Gambie. Ces deux vols étaient très différents du premier que je raconte sur le blog, car les requérants étaient calmes, contents de rentrer. J'ai été surprise.

Comment avez-vous vécu le premier vol?

J'ai été parachutée, sans trop savoir à quoi m'attendre. Chaque rapatrié était ligoté, un casque sur la tête. C'était très tendu, mais les policiers se sont montrés très respectueux. Je me suis présentée à eux en tant que médecin. C'était bien que je sois là, car j'ai évité à un patient de trop grandes souffrances psychiques.

Avez-vous aussi facilité le travail de l'ODM en le «droguant»? Etes-vous un rouage de la machine à expulser?

Je n'ai pas ce sentiment. L'injection répondait à une considération médicale, je suis libre de mes actes. Pour que les policiers soient tranquilles, il aurait fallu faire une injection à tous les rapatriés, car ils étaient récalcitrants. Mais sans présenter de pathologies. Avec ou sans moi, l'expulsion aurait eu lieu. Il est important d'apporter un peu d'humanité là-dedans et de pouvoir rassurer ces gens.

Etes-vous assez informée sur l'état de santé des requérants?

Non, mais cet aspect pourrait s'améliorer, car on m'a entendu sur ce point.

Un Nigérian est mort il y a plusieurs mois. Si cela se reproduit en votre présence, cela risque-t-il de se retourner contre vous?

Des médecins, avant moi, signent un certificat médical. J'ai confiance en eux, et on a affaire à des gens en général jeunes et en bonne santé. PROPOS RECUEILLIS PAR RACHAD ARMANIOS